

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1356

1^{er} juillet 2010

SOMMAIRE

Agemat S.A.	65042	Interinvest S.A.	65088
Ambrona S.A.	65067	Intermediate Finance Europe II SICAR ..	65053
asspert S.à r.l.	65043	Jado S.à r.l.	65042
Brevan Howard Investment Fund	65065	JPMorgan Investment Funds	65066
Codofinances S.A.	65048	JPMorgan Liquidity Funds	65066
Comexco International S.à r.l.	65043	Kapateco	65057
CS Promotions S.A.	65087	Kellersch S.à r.l.	65042
Custom House Fund Services (Luxem- bourg) S.A.	65043	Kulm Investment S.A.	65042
Datacenter Development	65057	La Brasserie de la Mer	65088
Dome 3 0909 S. à r.l.	65087	Lanus S.à r.l.	65066
Dome 4 0909 S.à r.l.	65087	Matheson Tri-Gas Luxembourg	65042
Drybud Immobilien S.à r.l.	65073	Millbeck Finance S.A.	65075
East European Estate Sàrl	65053	Modern Processing S.A.	65070
Europ Business Corporate S.A.	65056	Modern Treuhand S.A.	65070
EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l.	65053	Mountwise Finco S.A.	65057
European Regional Branch of the Interna- tional Consortium for Social Develop- ment (ICSD)	65067	PARGESA Luxembourg S.A.	65066
Europ Estate & Property Management S.A.	65057	Percebes S.à r.l.	65070
Fidusal S.à r.l.	65066	Réalisations immobilières Kalmus Serge S.à r.l.	65088
FR Barra 8 S.à r.l.	65076	Ribeaumont Holding S.A.	65088
Globaltech S.A.	65076	RTL Group Germany S.A.	65043
Holding Immobilière Nouvelle S.A.	65048	Salzegg Sàrl	65044
Holding Immobilière Nouvelle S.A.	65044	Skype Global S.à r.l.	65049
Imbalux S.à r.l.	65087	Soloco S.à r.l.	65075
INM Holdings Luxembourg S.à r.l.	65043	Springboard Group S.à r.l.	65049
		Vela Holding S.A.	65073
		Vertical Axions Holding S.A.	65070
		Zaltech, S.à r.l.	65053

Kulm Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 57.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010075517/12.

(100068530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Matheson Tri-Gas Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075518/11.

(100068533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Agemat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Mertert, Scheidberg.

R.C.S. Luxembourg B 65.566.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075519/10.

(100068502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Jado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6673 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 54.704.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075520/10.

(100068496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Kellersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 3, Fossé des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 118.060.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075523/10.

(100068486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

asspert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 137.664.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075524/10.

(100068485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Comexco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 55.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010075525/12.

(100068527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

RTL Group Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 38.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010075526/12.

(100068536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Custom House Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 66.384.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075528/10.

(100068618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

INM Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 123.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010075529/10.

(100068657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Holding Immobilière Nouvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

LIQUIDATOR / LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010075694/11.

(100069043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Salzegg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3861 Schifflange, 106, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 153.068.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Mademoiselle Julie WENGER, pédagogue diplômée, née à Luxembourg, le 10 novembre 1983, célibataire,
- 2) Monsieur Christian MERTENS, pédagogue diplômé, né à Esch-sur-Alzette, le 3 février 1984, célibataire, demeurant ensemble à 9, rue des Forges, L-5770 Weiler-la-Tour, déclarant sur question du notaire ne pas être engagés dans un partenariat déclaré tel que prévu par la loi du 9 juillet 2004.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 et la loi du 18 septembre 1933, telles qu'elles ont été modifiées, et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles propres, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de SALZEGG SARL.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schifflange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, du consentement de ceux-ci.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié sous les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique, comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir préalablement à ses coassociés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux coassociés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours. En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre

semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales aux prix arrêtés. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

En cas de pluralité d'associés les présentes dispositions sont applicables à toute aliénation de parts sociales.

En cas de pluralité d'associés la mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans accord préalable et par écrit de la société.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, le décès de l'un d'eux, ne met pas fin à la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée à la société par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste. Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Art. 11. Les parts sociales sont indivisibles. En cas où la propriété d'une ou de plusieurs parts sociales est litigieuse ou démembrée, les droits de votes rattachés à cette ou ces parts sociales sont suspendus jusqu'à ce que les propriétaires aient désigné une personne qui représentera cette ou ces parts sociales vis-à-vis de la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, selon le cas ne pourront pour quelque motif que ce soit, ni faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, selon le cas. Le ou les gérants sont révocables à tout moment.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société. Simple mandataire, un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralités d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par exception, le premier exercice commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Mademoiselle Julie WENGER, prédite:	1965 parts sociales
2) Monsieur Christian MERTENS, prédit:	<u>2035 parts sociales</u>
Total:	4000 parts sociales

Le capital social de la société a été entièrement souscrit et libéré moyennant:

1) apport en numéraire d'un montant de sept mille euros (EUR 7.000,-) par Monsieur Christian MERTENS prédit; preuve a en a été fournie au notaire instrumentant qui le constate expressément,

2) apports en nature par les comparants-associés de leurs quote-parts respectives, soit la moitié indivise, des éléments immobiliers ci-après désignés, à savoir:

Désignation

Dans un immeuble en copropriété sis à L-5770 Weiler-la-Tour, 9, rue des Forges, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Weiler-la-Tour, section C de Weiler-la-Tour

Numéro 49/3331, lieu-dit "rue des Forges", place (occupée), immeuble en copropriété, contenant 17 ares 30 centiares, savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot huit (008), avec la désignation cadastrale 008 BB 81, savoir l'emplacement P8 avec une surface pondérée de 11,50 m², faisant cinq virgule zéro trente-quatre millièmes (5,034/1000es) des parties communes de l'immeuble.

- le lot seize (016), avec la désignation cadastrale 016 BA 81, savoir la cave W3 avec une surface pondérée de 5,25 m², faisant un virgule neuf cent onze millièmes (1,911/1000es) des parties communes de l'immeuble.

- le lot vingt-trois (023), avec la désignation cadastrale 023 BA 00 savoir l'appartement W3 avec une surface pondérée de 94,41 m², faisant soixante-seize virgule deux cent soixante millièmes (76,260/1000es) des parties communes de l'immeuble.

b) en copropriété et indivision forcée:

correspondant à ces éléments privatifs une quotité dans les choses communes de QUATRE-VINGT-TROIS virgule DEUX CENT CINQ MILLIEMES (83,205/1.000es) y compris le sol ou terrain.

Il est ici précisé qu'il a été construit sur le même terrain trois blocs A, B, et C qui constituent des unités séparées. Chaque bloc a son propre tableau des charges pour la répartition des frais.

Restent notamment frais communs pour tous les copropriétaires, ceux concernant les rampes d'accès et de sortie et les alentours, qui sont supportés par tous les copropriétaires d'après le tableau des millièmes resté annexé à l'acte de base avec mise en copropriété reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1998, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, en date du 12 novembre 1998, volume 1565, numéro 71.

D'après le tableau des charges du bloc B, les lots présentement apportés contribuent aux frais communs de ce bloc dans la proportion suivante:

- le lot 008, savoir l'emplacement P8 pour onze virgule cinq cent vingt-trois/millièmes (11,523/1000es),

- le lot 016, savoir la cave W3 pour quatre virgule trois cent soixante-quatorze/millièmes (4,374/1000es),

- le lot 023, savoir l'appartement W3 pour cent soixante-quatorze virgule cinq cent soixante-deux/millièmes (174,562/1.000es),

soit au total cent quatre-vingt-dix virgule quatre cent cinquante-neuf/millièmes (190,459/1000es).

Origine de propriété

Ces éléments immobiliers ont été acquis par les comparants-associés aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 26 août 2008, transcrit au premier Bureau des Hypothèques à Luxembourg le 6 octobre 2008, volume 2155, numéro 13.

Evaluation

Les comparants-associés évaluent la valeur vénale nette de l'apport en nature au montant de trois cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 393.000,-), faisant pour chacun des comparants-associés, un apport en nature d'un montant total de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 196.500).

Clauses et conditions de l'apport

L'apport immobilier ci-dessus se fait encore aux clauses et conditions suivantes:

1.- Les éléments immobiliers sont apportés tels et ainsi qu'ils se trouvent et se comportent actuellement, avec toutes ses appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées, sauf à la société de faire valoir les unes et se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre les apporteurs. Les apporteurs déclarent qu'ils n'ont personnellement créé aucune servitude et qu'il n'est pas à leur connaissance qu'il en existe une à charge des immeubles prédésignés.

2.- Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition, pour raison soit de vices, de mitoyenneté et de dégradations quelconques, même cachés, soit pour erreur dans la désignation cadastrale ou pour différence de contenance; une telle différence en plus ou moins excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte à la société.

3.- La société aura la propriété et la jouissance des éléments immobiliers apportés à compter de ce jour, à charge d'en payer et supporter à partir de ce jour tous impôts, taxes et contributions quelconques.

4.- Les apporteurs déclarent que les objets de l'apport ne sont grevés d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers.

5.- Il est certifié par les apporteurs que les éléments immobiliers prédésignés sont libres de toutes charges privilégiées et hypothécaires.

6.- Les parties apportant les éléments immobiliers prédésignés déclarent expressément renoncer à toute inscription d'office et à l'inscription de toute hypothèque légale.

7.- Les parties apportant les immeubles prédésignés s'engagent à notifier le transfert de propriété au syndic et à faire dresser un décompte relativement aux avances sur frais communs payées par elle et les frais réels communs réduits jusqu'au jour de l'entrée en jouissance, la différence en plus ou en moins entre ces avances et les frais réels étant à bonifier ou à charge de la partie venderesse.

A ce sujet, le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que les parties apportant les éléments immobiliers prédésignés restent tenues des charges de copropriété jusqu'au jour de la notification au syndic et que la Société, à défaut de notification, devient redevable des arriérés de charges dues par les parties apportant les éléments immobiliers prédésignés, sans préjudice de la solidarité résultant du dernier alinéa de l'article 25 de la loi modifiée sur la copropriété.

Les charges pour travaux, de remise en état, de remplacement, d'amélioration et, le cas échéant de réfection des parties communes ou d'éléments d'équipement commun, décidés par l'assemblée des copropriétaires avant la signature des présentes, lors même que leur exécution ne serait pas encore commencée, et/ou la charge liquide et exigible non encore décomptée restent, à défaut de convention contraire sous seing privé, à charge des parties apportant les éléments immobiliers prédésignés.

Le notaire a encore attiré l'attention des parties sur le fait qu'un décompte doit être fait entre les parties pour la consommation d'énergie par la lecture des compteurs afférents.

Règlement de copropriété

Les éléments immobiliers apportés sont soumis au régime de la copropriété des immeubles bâtis tel que ce régime est par la loi du 10 mai 1975 et 22 avril 1985 ainsi que par le règlement grand-ducal du 13 juin 1975.

Le règlement de copropriété a été arrêté dans le prédit acte de base avec mise en copropriété, reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 13 octobre 1998.

La Société déclare avoir pris connaissance de ce règlement pour en avoir reçu une copie complète et elle dispense le notaire de lui en donner lecture.

Par le seul fait de la présente vente, la Société se trouve subrogé dans tous les droits, actions et obligations résultant pour les parties apportant les éléments immobiliers prédésignés desdits lois et règlement grand-ducal, ainsi que dudit règlement de copropriété. Elle en fera son affaire personnelle et elle s'oblige à l'exécuter dans tous ses termes et à en imposer le respect à ses successeurs à tous titres, de manière que les parties apportant les éléments immobiliers prédésignés ne puissent jamais être ni recherchées ni incommodées de ce chef.

Outre, la Société reconnaît avoir été mise au courant, par les parties apportant les éléments immobiliers prédésignés, des avances éventuelles à payer par les copropriétaires sur les charges communes ou des décisions éventuelles prises par le syndicat des copropriétaires quant à d'éventuels travaux importants entraînant des charges financières ultérieures.

8.- Le notaire instrumentant constate que le certificat de performance énergétique, a été établie conformément aux nouvelles dispositions du règlement grand-ducal du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation tel que modifiée par un règlement grand-ducal du 19 août 2008, publié au Mémorial numéro 124 du 25 août 2008, page 1862, par la société Solairo s.à r.l., de Windhof en date du 30 octobre 2009. Une copie dudit certificat après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ six mille euros (6.000,- €).

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-3861 Schifflange, 106, rue de Noertzange.

2.- Est désigné gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian MERTENS, pédagogue diplômé, né à Esch-sur-Alzette, le 3 février 1984, célibataire, demeurant à 9, rue des Forges, L-5770 Weiler-la-Tour.

3.- La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant, qui a pouvoir d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration y compris ceux qui consistent à ouvrir ou fermer des comptes en banque, de souscrire des emprunts, à consentir des hypothèques ou donner mainlevée d'hypothèques.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: WENGER, MERTENS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2010 LAC/2010/18377. Reçu deux mille trois cent cinquante-huit euros 393.000,00€ à 0,50% = 1.965,00 € / + 2/10 = 393,00 € / 2.358,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010075809/239.

(100069458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Holding Immobilière Nouvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.507.

Les comptes de liquidation au 26 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

LIQUIDATOR / LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010075693/11.

(100069045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Codofinances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

LIQUIDATOR / LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010075692/11.

(100069046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

**Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Springboard Group S.à r.l.).**

Capital social: USD 94.353,70.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and ten, on the sixth day of the month of April.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Skype Global S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 141.496, incorporated on September 8, 2008 under the name of "SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.", by deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on September 29, 2008, under number 2374, page 113938. The articles of association of the Company have been amended for the last time on April 1st, 2010 by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial. The meeting was presided by Me Bob Scharfe, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Paul Florin, juriste, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr Paul Florin, juriste, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The agenda of the present meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of USD 309.80 so as to bring it from its current amount of USD 94,146 to USD 94,455.80 by the issue of 3,098 class A shares, 3,098 class B shares, 3,098 class C shares, 3,098 class D shares, 3,098 class E shares, 3,098 class F shares, 3,098 class G shares, 3,098 class H shares, 3,098 class I shares, and 3,098 class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of USD 7,916,009.60; subscription to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares by Skype Management, L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands).

B. Miscellaneous.

(B) At a first extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on April 1st, 2010 with the same agenda before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, it was resolved to implement a portion of the share capital increase envisaged in the agenda. The issued share capital of the Company was accordingly increased by an amount of USD 207.70 through the issue of a total of 20,770 shares. At the present meeting, the issued share capital of the Company will be increased by a further amount of USD 78.20 so as to bring it from its current amount of USD 94,353.70 to USD 94,431.90 by the issue of a total of 7,820 shares, each with a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of USD 1,998,166.40.

(C) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders are attached to the pre-mentioned deed of April 1st, 2010, except the proxy of Skype Management L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), acting through its general partner Skype Management GP, Ltd., an exempted limited company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands) which, after having been initialled by the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

(D) It appears from the attendance list that all shareholders and all nine million four hundred and thirty-five thousand three hundred and seventy (9,435,370) shares in issue are represented at this meeting.

(E) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

(F) The present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out above.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were passed by unanimous decision:

First resolution

The shareholders noted that the April 1st, 2010 meeting had resolved that the increase of the issued share capital of the Company would be effected in more than one step. The present general meeting of the Company, resolved on the increase of the issued share capital of the Company by an amount of USD 78.20 so as to bring it from its current amount of USD 94,353.70 to USD 94,431.90 by the issue of 782 class A shares, 782 class B shares, 782 class C shares, 782 class D shares, 782 class E shares, 782 class F shares, 782 class G shares, 782 class H shares, 782 class I shares, and 782 class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of USD 1,998,166.40.

Second resolution

Skype Management L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), acting through its general partner Skype Management GP, Ltd., an exempted limited company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), represented by Me Bob Scharfe by virtue of a proxy dated 6 April 2010, subscribed to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each by a contribution in cash in an amount of one million nine hundred ninety-eight thousand one hundred sixty-six United States dollars and forty cents (USD 1,998,166.40), which was unanimously approved by all the shareholders.

Out of this amount; an amount of seventy-eight United States Dollars and twenty cents (USD 78.20) is allocated to the share capital and the remaining one million nine hundred and ninety-eight thousand eighty-eight United States Dollars and twenty cents (USD 1,998,088.20) is allocated to the issue premium.

Evidence of the payment to the Company was shown to the undersigned notary.

Third resolution

To reflect the capital increase, the general meeting of the Company unanimously resolved to amend article 6.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **6.1.** The share capital is set at ninety-four thousand four hundred thirty-one United States dollars and ninety cents (USD 94,431.90).

It is divided into ten (10) classes of shares consisting of:

- nine hundred forty-four thousand three hundred nineteen (944,319) class A shares (the "Class A Shares");
- nine hundred forty-four thousand three hundred nineteen (944,319) class B shares (the "Class B Shares");
- nine hundred forty-four thousand three hundred nineteen (944,319) class C shares (the "Class C Shares");
- nine hundred forty-four thousand three hundred nineteen (944,319) class D shares (the "Class D Shares");
- nine hundred forty-four thousand three hundred nineteen (944,319) class E shares (the "Class E Shares");
- nine hundred forty-four thousand three hundred nineteen (944,319) class F shares (the "Class F Shares");
- nine hundred forty-four thousand three hundred nineteen (944,319) class G shares (the "Class G Shares");
- nine hundred forty-four thousand three hundred nineteen (944,319) class H shares (the "Class H Shares");
- nine hundred forty-four thousand three hundred nineteen (944,319) class I shares (the "Class I Shares"); and
- nine hundred forty-four thousand three hundred nineteen (944,319) class J shares (the "Class J Shares");

All these nine million four hundred and forty-three thousand one hundred and ninety (9,443,190) shares in registered form, have a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and are all subscribed and fully paid-up."

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A été tenue une assemblée extraordinaire des associés de "Skype Global S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496, constituée le 8 septembre 2008, sous la dénomination de "SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l." suivant acte reçu du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1120, page 113938 du 29 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} avril 2010 par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Me Bob Scharfe, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Paul Florin, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M. Paul Florin, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

(A) L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société par un montant de USD 309,80 afin de le porter de son montant actuel de USD 94.146 à USD 94.455,80 par l'émission de 3098 parts sociales de classe A, 3098 parts sociales de classe B, 3098 parts sociales de classe C, 3098 parts sociales de classe D, 3098 parts sociales de classe E, 3098 parts sociales de classe F, 3098 parts sociales de classe G, 3098 parts sociales de classe H, 3098 parts sociales de classe I et 3098 parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix de souscription de USD 7.916.009,60; souscription par Skype Management, L.P., une société exempted limited partnership, organisée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands).

B. Divers.

(B) Lors d'une première assemblée extraordinaire des associés de la Société qui a été tenue le 1^{er} avril 2010 par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, il a été décidé d'effectuer une partie de l'augmentation du capital envisagée dans l'ordre du jour. Le capital social de la Société a, conformément à l'ordre du jour, été augmenté par un montant de USD 207,70 par l'émission d'un total de 20.770 parts sociales. A la présente assemblée, le capital social de la Société sera augmenté par un montant additionnel de USD 78,20 afin de le porter de son montant actuel de USD 94.353,70 à USD 94.431,90 par l'émission d'un total de 7.820 parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix total de souscription de USD 1.998.166,40.

(C) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui à l'enregistrement. Les procurations des associés représentés sont annexées à l'acte prémentionné du 1^{er} avril 2010, exceptée la procuration de Skype Management L.P., une exempted limited partnership, organisée et existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), agissant par son associé commandité Skype Management GP, Ltd., une exempted limited partnership, organisée et existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), qui, après avoir été paraphée par le bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

(D) Il résulte de la liste de présence que tous les associés et toutes les neuf millions quatre cent trente-cinq mille trois cent soixante-dix (9.435.370) parts sociales sont représentées à la présente assemblée.

(E) Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(F) La présente assemblée est par conséquent valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessus.

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Première résolution

Les associés ont noté que l'assemblée du 1^{er} avril 2010 avait décidé que l'augmentation du capital social de la Société se fera en plusieurs fois. La présente assemblée générale de la Société a décidé de l'augmentation du capital social de la Société par un montant de USD 78,20 afin de le porter de son montant actuel de USD 94.353,70 à USD 94.431,90, par l'émission de 782 parts sociales de classe A, de 782 parts sociales de classe B, de 782 parts sociales de classe C, de 782

parts sociales de classe D, de 782 parts sociales de classe E, de 782 parts sociales de classe F, de 782 parts sociales de classe G, de 782 parts sociales de classe H, de 782 parts sociales de classe I, et de 782 parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix total de souscription de USD de 1.998.166,40.

Deuxième résolution

Skype Management L.P., une exempted limited partnership, organisée et existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), agissant par son associé commandité Skype Management GP, Ltd., une exempted limited partnership, organisée et existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), représentée par Me Bob Scharfe en vertu d'une procuration datée du 6 avril 2010 a souscrit aux nouvelles parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01), chacune par apport en numéraire d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt dix-huit mille cent soixante-six dollars américains et quarante cents (USD 1.998.166,40), ce qui a été unanimement approuvé par tous les associés.

De ce montant, un montant de soixante-dix-huit dollars américains et vingt cents (USD 78,20) est alloué au capital social et le solde de un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-huit dollars américains et vingt cents (USD 1.998.088,20) est alloué au compte prime d'émission.

Preuve du paiement à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital, l'assemblée générale de la Société a unanimement décidé de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, qui va dorénavant prendre la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille quatre cent trente et un dollars américains et quatre-vingt dix cents (USD 94.431,90).

Il est représenté par dix (10) classes de parts sociales consistant en:

- neuf cent quarante-quatre mille trois cent dix-neuf (944.319) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- neuf cent quarante-quatre mille trois cent dix-neuf (944.319) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- neuf cent quarante-quatre mille trois cent dix-neuf (944.319) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- neuf cent quarante-quatre mille trois cent dix-neuf (944.319) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- neuf cent quarante-quatre mille trois cent dix-neuf (944.319) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- neuf cent quarante-quatre mille trois cent dix-neuf (944.319) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- neuf cent quarante-quatre mille trois cent dix-neuf (944.319) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- neuf cent quarante-quatre mille trois cent dix-neuf (944.319) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
- neuf cent quarante-quatre mille trois cent dix-neuf (944.319) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
- neuf cent quarante-quatre mille trois cent dix-neuf (944.319) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

Toutes ces neuf millions quatre cent quarante-trois mille cent quatre-vingt dix (9.443.190) parts sociales sous forme nominative, ont une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune et sont toutes souscrites et entièrement libérées."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimées à EUR 2.900,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les comparants ont signés ensembles ont signés ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. SCHARFE, P. FLORIN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2010. Relation: LAC/2010/16246. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010075842/226.

(100069332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

East European Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 135.460.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075697/11.

(100069074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Zaltech, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.074.

Les comptes annuels au 31 12 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075696/10.

(100069092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

E.F.L., EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 114.396.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075695/11.

(100069073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

IFE II, Intermediate Finance Europe II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.432.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of April.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, in abbreviate IFE II, a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital risque governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary, residing at Luxembourg-Eich, dated 7 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 8 August 2005 number 792 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109432. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Paul Decker, notary, residing at Luxembourg-Eich, dated 29 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 15 December 2009 number 2438.

The meeting is declared open at 4.00 p.m. with Mrs Anne PASQUINI lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Max MAYER, employee, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Nicolas GAUZES, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To hear and to approve a report of the board of directors of the Manager on the renewal of the authorised capital.

2 To renew the authorised corporate capital and to authorise the Manager to (i) realise any increase of the issued share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, (a) the exercise of any subscription rights granted by the Manager within the limits of the authorised share capital under the terms and conditions of any subscription agreement the Company may execute with institutional, professional or well informed investors, (b) the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash within the limit of the renewed authorized capital, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders renewing the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3 To amend article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the above resolution.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the meeting was duly convened and that it results from the attendance list that the majority of the share capital is represented so that the quorum is reached.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation and upon proposal by the Manager of the Company, took unanimously and with the consent of the Manager the following resolution:

First resolution

The general meeting resolved to hear and to approve a report of the board of directors of the Manager on the renewal of the authorised capital (the "Report").

The Report, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting resolved to renew the authorised corporate capital and to authorize the Manager to (i) realise any increase of the issued share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, (a) the exercise of any subscription rights granted by the Manager within the limits of the authorised share capital under the terms and conditions of any subscription agreement the Company may execute with institutional, professional or well informed investors, (b) the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash within the limit of the renewed authorised capital, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders renewing the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the fourth paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital (fourth paragraph).** The Manager is authorised and empowered within the limits of the authorised share capital to (i) realise any increase of the issued share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, (a) the exercise of any subscription rights granted by the Manager within the limits of the authorised share capital under the terms and conditions of any subscription agreement the Company may execute with institutional, professional or well informed investors, (b) the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of Shares against payment

in cash. This authorisation is valid during a period of five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders renewing the authorised capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The authorisation may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the laws for any amendment of the Articles of Association."

There being nothing else on the agenda, the meeting was closed at 6.00 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un avril,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, en abrégé, IFE II, une société en commandite par actions ayant la qualification de société d'investissement à capital risque régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 août 2005 numéro 792, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109432. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 décembre 2009 numéro 2438.

L'assemblée est déclarée ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mme Anne PASQUINI, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicolas GAUZES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter.

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Prise de connaissance et approbation d'un rapport du conseil d'administration du Gérant sur le renouvellement du capital autorisé.

2 Renouvellement du capital autorisé et autorisation au Gérant de (i) réaliser toute augmentation de capital social en une seule ou plusieurs tranches successives, suite à, selon le cas, (a) l'exercice des droits de souscription conférés par le Gérant dans les limites du capital autorisé et d'après les conditions générales de tout contrat de souscription que la Société peut conclure avec un investisseur institutionnel, professionnel ou bien avisé, (b) l'émission d'Actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, contre apports en numéraire ou en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires en cas d'émission d'actions contre apport en numéraire pour une période expirant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires décidant du renouvellement du capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'assemblée a été régulièrement convoquée et qu'il résulte de la liste de présence que la majorité du capital social est représentée et que par conséquent le quorum est atteint.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération et sur proposition du Gérant, de la Société, a pris, à l'unanimité des voix et avec l'accord du Gérant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil d'administration du Gérant sur le renouvellement du capital autorisé (le "Rapport").

Ce rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de renouveler le capital autorisé et d'autoriser le Gérant à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une seule ou plusieurs tranches successives, suite à, selon le cas, (a) l'exercice des droits de souscription conférés par le Gérant dans les limites du capital autorisé et d'après les conditions générales de tout contrat de souscription que la Société peut conclure avec un investisseur institutionnel, professionnel ou bien avisé, (b) l'émission d'Actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, contre apports en numéraire ou en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires en cas d'émission d'actions contre apport en numéraire pour une période expirant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires décidant du renouvellement du capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le quatrième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour rendre compte de la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social (quatrième alinéa).** Le Gérant est autorisé et a le pouvoir, dans les limites du capital autorisé, de (i) réaliser toute augmentation de capital social en une seule ou plusieurs tranches successives, suite à, selon le cas, (a) l'exercice des droits de souscription conférés par le Gérant dans les limites du capital autorisé et d'après les conditions générales de tout contrat de souscription que la Société peut conclure avec un investisseur institutionnel, professionnel ou bien avisé, (b) l'émission d'Actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, contre apports en numéraire ou en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires en cas d'émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) années après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires décidant du renouvellement du capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, selon le cas, par la loi sur la modification des Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. PASQUINI, M. MAYER, N. GAUZES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18321. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010075847/176.

(100069374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

E.B.C. S.A., Europ Business Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 91.802.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075689/11.

(100069059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Datacenter Development, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 138.526.

Le Bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010075698/11.

(100069096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Kapateco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.775.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075688/11.

(100069062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Europ Estate & Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 103.295.

Le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075687/11.

(100069066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Mountwise Finco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.070.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventh day of May.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MATRIX PROPERTY FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 123097 (Matrix Property Fund Management (Luxembourg),

hereby represented by Costas CONSTANTINIDES, private employee, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 5 May 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact as follows the articles of associations of a public limited liability company (société anonyme):

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the appearing sole shareholder and all of those who may become shareholders a company in the form of a société anonyme, under the name of "Mountwise Finco S.A." (the "Company"), which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred ten) ordinary shares all with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) per share.

Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at EUR 25,000,000 (twenty-five million Euro) to be divided into 250,000 (two hundred fifty thousand) ordinary shares all with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 2015, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 25,031,000 (twenty-five million thirty-one thousand Euro). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive operation(s), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors.

8.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 9. Procedures of meeting of the board.

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

Art. 10. Minutes of meetings of the board.

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board.

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not be shareholders. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second day of the month of May, at 3 p.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2010.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2011.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital In EUR	%
Matrix Property Fund Management (Luxembourg) S.A.	310	31,000	100
Total	310	31,000	100

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000 EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been duly observed.

Costs

For the purpose of the registration, the corporate capital is valued at 31,000 EUR (thirty-one thousand Euro).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred Euro (1.200.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above appearing party, representing the entire subscribed capital has immediately adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

- Mr Russell Perchard, born on 16 January 1978, in Jersey, Channel Islands, private employee, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Mr Costas Constantinides, born on 17 September 1979, in Nicosia, Cyprus, private employee, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Mr Robert Randall, born in New York, United States of America, on 22 June 1960, Director with professional at One Vine Street, London, W1J 0AH United Kingdom.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

3. Has been appointed statutory auditor: Mr Keith Greally, born on 5 February 1977, in Galway, Ireland, private employee, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

4. The registered office of the company is established at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le septième jour du mois de mai

Par-devant Maître Maître Schaeffer, notaire de résidence au Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MATRIX PROPERTY FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A, société anonyme, ayant son siège social au 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistré auprès du registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 123097 (Matrix Property Fund Management (Luxembourg),

ici représentée par Costas CONSTANTINIDES, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre l'actionnaire unique comparant et tous ceux qui deviendront par la suite actionnaires une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Mountwise

Finco S.A" (la "Société"), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros).

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'Euros) divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin en 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 25.031.000 (vingt-cinq millions trente et un mille Euros). De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le

conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le deuxième jour du mois de mai à 15h00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale des actionnaires aura lieu dans le courant de l'année 2011.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
Matrix Property Fund Management (Luxembourg) S.A.	310	31,000	100
Total	310	31,000	100

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31,000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 31.000 EUROS (trente-et-un mille Euros).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Mr Robert Randall, né le 22 Juin 1960 à New York, États-Unis d'Amérique, Directeur, demeurant professionnellement au, un Vine Street, London, W1J 0AH United Kingdom.

- Mr Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Royaume-Uni, employé privé, demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- M. Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979, à Nicosia, Chypre, employé privé, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de l'année 2016.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: M. Keith Greally, né le 16 février 1977 à Galway, Irlande, employé privé, demeurant 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de l'année 2016.

4. Le siège social de la société est établi au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Constantinides et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21226. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010075876/442.

(100069568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Brevan Howard Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.263.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Signature

Company Administration

Référence de publication: 2010075684/13.

(100068991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

JPMorgan Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 25.148.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010075682/10.

(100068909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

JPMorgan Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.663.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010075680/10.

(100068913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Fidusal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 36, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 123.309.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075678/10.

(100068870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Lanus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.687.

La modification des comptes annuels au 31 décembre 2007, déposés le 16 juin 2008, numéro L080085377.05, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 17 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010075664/11.

(100068575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

PARGESA Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 25.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARGESA Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010075663/11.

(100068571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Ambrona S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010075662/13.

(100068780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

European Regional Branch of the International Consortium for Social Development (ICSD), Association sans but lucratif.

Siège social: L-3857 Schiffflange, 1, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg F 8.353.

STATUTS

Chapitre 1^{er} . - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Les soussignés.

Nom et Prénom	Profession ou dénomination sociale/forme juridique	Domicile ou adresse siège social	Nationalité
Monsieur Sundby Roar	President ICSD Europe Ass Professor (HIST)	Fr Nansens v10 NO-7020 Trondheim	Norvégien
Monsieur Mis Lucjan	Dr hab Vice-President ICSD Europe	Zaklad Socjologii Stosowanej i Pracy Socjalnej Instytut Socjologii Uniwersytet Jagiellonski ul. Grodzka 52 31-044 Krakow	Polonais
Monsieur Bieber Romain	Treasurer ICSD Europe	7, rue de Grass 4964 CLEMENCY	Luxembourgeois
Monsieur Heimgartner Arno	Univ.-Prof. Mag. Dr. Secretary ICSD Europe	Sozialpädagogik Universität Graz Merangasse 70	Autrichien
Madame Elsen Susanne	Dr	11, Raiffeisenweg 86923 FINNING	Allemande
Monsieur Kolstad Hans	Dr	Stoklundvejen 28 9940 Læso	Danois
Monsieur Larsson Stig	Professor	Inst, för Hälsa, vard och Samhälle CRC, Lunds Universitet 205 02 Malmö	Suédois
Madame Marrington-Mir Parveen			Britannique
Madame Rihter Liljana	Dr.	University of Ljubljana, Faculty of Social Work Topniska ulica 31 1000 Ljubljana	Slovène

ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée European Regional Branch of the International Consortium for Social Development (ICSD).

Art. 2. Son siège est au 1, rue du Moulin à L-3857 Schiffflange.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. - Objet

Art. 4. L'objet de l'association sans but lucratif et d'intérêt collectif, conformément à la "Constitution of the International Consortium for Social Development (ICSD)", dénommée ci-après "Constitution", est la poursuite d'une justice sociale, humaine et économique à travers des efforts de développement collectifs.

Ces efforts de développements rassemblent des institutions, des scientifiques, des étudiants et des praticiens unis autour du même objectif qu'est celui de l'égalité des chances, des droits de l'homme, de la justice socio-économique et de la paix internationale.

Art. 5. Conformément à la Constitution, les fins et activités de l'association sont:

- le renforcement et l'approfondissement des savoirs au niveau du développement social international;
- la clarification de l'éthique, du rôle et des compétences requises par les praticiens du développement social;
- l'assistance dans le développement de programmes éducatifs basés sur l'approche de développement social;
- direction des efforts et des ressources, aussi bien des pays développés que des pays en voie de développement, vers une participation active afin d'accomplir les objectifs de développement social;
- entretien des processus de consultation et de coopération mutuelle entre les membres individuels et les membres institutionnels;
- ouvrage en vue du maintien de la paix sociale internationale, nationale et locale;
- assistance des membres des pays développés et en voie de développement économique dans la conception, l'implémentation et l'évaluation de projets de développement social;
- promotion pour l'adhésion de membres dans d'autres pays européens.

Art. 6. L'association agit en conformité avec l'article XI de la Constitution. La Constitution fait partie intégrante des statuts. En cas de contradiction entre les statuts et la Constitution, la Constitution fait foi.

Chapitre III. - Membres - Admissions - Démissions - Exclusions et Cotisations

Art. 7. L'association se compose de membres actifs individuels de l'ICSD de la région européenne, de représentants des membres institutionnels de la région européenne qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par l'Assemblée générale et qui ont versé leur cotisation et de membres honoraires. Cette cotisation est fixée annuellement par l'assemblée générale; elle ne peut dépasser 1 €.

Art. 8. Le nombre de membres ne peut être inférieur à trois.

Art. 9. La démission ou l'exclusion d'un membre est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée qu'en cas de violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

Chapitre IV. - Administration

Art. 10. Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le conseil d'administration

Art. 11. L'Assemblée générale se compose des membres individuels de l'ICSD de la région européenne et des représentants des membres institutionnels de la région européenne.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier trimestre de l'année civile. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour. Doit obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs
- b) l'approbation des comptes et bilans
- c) l'approbation du budget prévisionnel
- d) l'approbation du rapport d'activités
- e) l'approbation du programme d'activités prévisionnel
- f) l'admission de nouveaux membres et la nomination de membres d'honneur

Art. 13. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il la juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres, le conseil d'administration doit convoquer dans le délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

Art. 14. Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres par lettre missive ordinaire ou par courrier électronique, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour.

L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre de membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Le mandat doit être écrit. Les résolutions de l'assemblée générale sont communiquées sous forme de rapport et par voie de courrier postal ou électronique aux membres dans les trois mois suivant la date de l'assemblée générale.

Art. 15. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de 5 membres maximum choisis en son sein parmi les membres et nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix et au scrutin secret.

Les administrateurs sont nommés pour la durée de quatre ans renouvelables une seule fois.

Art. 16. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit au moins 1 fois par an sur initiative du président ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président et le secrétaire proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du conseil d'administration peut mettre un point à l'ordre du jour.

Art. 18. La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration; le mandat doit être écrit.

Art. 19. L'assemblée générale ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux; les commissaires aux comptes chargés de la révision des comptes devront être entendus dans leurs observations.

Art. 20. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même, si les statuts ou l'assemblée générale l'y autorisent, à un tiers.

Art. 21. Le président, le trésorier et le secrétaire assurent la préparation et la coordination de toutes les activités régionales et la coopération avec les autres branches et membres de l'ISCD.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes - Budget

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 23. A la fin de l'exercice social, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Le livre de caisse est contrôlé par des commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser celle des administrateurs. Les commissaires sont choisis en dehors des membres du conseil d'administration. Les commissaires aux comptes dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation - Modification des statuts

Art. 24. Toutes les questions non prévues aux présents statuts, notamment la dissolution et la liquidation, sont régies par la loi du 28 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Art. 25. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour la modification des statuts.

Art. 26. Les membres peuvent adresser leurs propositions de modification de statuts au secrétaire, trois mois au moins avant l'assemblée générale. Le secrétaire remet une copie de ces propositions qui seront discutées lors de la prochaine assemblée générale à tous les membres au moins un mois avant l'assemblée générale.

Art. 27. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Toute modification aux statuts sera publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

=loi asbl

Monsieur Sundby Roar / Monsieur Mis Lucjan / Monsieur Biever Romain / Monsieur Heimgartner Arno / Madame Elsen Susanne / Monsieur Kolstad Hans / Monsieur Larsson Stig / Monsieur Marrington-Mir Parveen / Madame Rihter Liljana.

Référence de publication: 2010075920/153.

(100069945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.05.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010075661/10.

(100068652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Modern Processing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafenbruch.

R.C.S. Luxembourg B 98.796.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.05.10.

Signature.

Référence de publication: 2010075660/10.

(100068656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Vertical Axioms Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.342.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.05.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010075659/14.

(100068658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Percebes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 3, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 153.075.

STATUTS

L'an deux mille dix,

Le trois mai.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Hubert JACOBS van MERLEN, administrateur, né à Buenos Aires, le 27 août 1953, demeurant à L-5318 Contern, 3, rue Belair,

2) Madame Dea PIERRETTI, sans état particulier, née à Differdange, le 13 janvier 1954, demeurant à L-5318 Contern, 3, rue Belair,

lesquels sont ici représentés par Monsieur Georges WIRTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund,

en vertu de deux procurations sous seing privé, lui données à Contern, le 27 avril 2010,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée dénommée "Percebes S.à r.l." (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises, sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

En outre la Société peut garantir, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut pour son propre compte ou pour le compte de tiers, exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle considère comme nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ou qui sont directement ou indirectement liés à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Contern (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Hubert JACOBS van MERLEN, prédit,	125
2.- Madame Dea PIERRETTI, prédite,	125
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,00 €).

Résolutions prises par les associés

Et aussitôt, les comparants prémentionnés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes en tant qu'associés:

1. Le siège social est établi à L-5318 Contern, 3, rue Belair.
2. Monsieur Hubert JACOBS van MERLEN, administrateur, demeurant à L-5318 Contern, 3, rue Belair, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Wirtz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20364. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (s): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010075820/120.

(100069695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Vela Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 66.986.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.05.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010075658/14.

(100068659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Drybud Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 153.076.

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1.- Herr Krzysztof Jan DRYGALSKI, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-65189 Wiesbaden, Humboldtstrasse 2.
- 2.- Frau Izabela WINIEWSKA, Doktorin, wohnhaft in D-65307 Bad Schwalbach, Badweg 4.
- 3.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DRYBUD LUX S.à r.l., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 148.464.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Herrn Dan EPPS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund von drei Vollmachten unter Privatschrift vom 11. Mai 2010,

welche Vollmachten, nach gegöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "DRYBUD IMMOBILIEN S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Immobilien jeder Art, der Hoch- und Tiefbau sowie der Vertrieb von schlüsselfertigen Bauten.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industriellen, kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren und immobilaren Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Krzysztof Jan DRYGALSKI, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-65189 Wiesbaden, Humboldtstrasse 2, neunundvierzig Anteile	49
2.- Frau Izabela WINIEWSKA, Doktorin, wohnhaft in D-65307 Bad Schwalbach, Badweg 4, neunundvierzig Anteile	49
3.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DRYBUD LUX S.à r.l., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 8, avenue de la Faiencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 148.464, zwei Anteile	2
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zu Geschäftsführer der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Krzysztof Jan DRYGALSKI, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-65189 Wiesbaden, Humboldtstrasse 2.
 - Frau Izabela WINIEWSKA, Doktorin, wohnhaft in D-65307 Bad Schwalbach, Badweg 4.
- b) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mai 2010. Relation: ECH/2010/691. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 19. Mai 2010.

Référence de publication: 2010075914/118.

(100069768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Soloco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 43.967.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010075636/10.

(100068730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Millbeck Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.249.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.05.2010.
 FIDUCIAIRE FERNAND FABER
 Société Anonyme
 CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
 Signature

Référence de publication: 2010075657/14.

(100068663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Globaltech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
 R.C.S. Luxembourg B 80.725.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.05.2010.
 FIDUCIAIRE FERNAND FABER
 Société Anonyme
 CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
 Signature

Référence de publication: 2010075656/14.

(100068667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

FR Barra 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
 R.C.S. Luxembourg B 153.125.

—
 STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventh day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, under process of registration with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands,

here represented by Jérôme Mullmaier, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* *re* *variatur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "FR Barra 8 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these cir-

circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by:
- Nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),

- one (1.-) class A share (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
- one (1.-) class B share (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
- one (1.-) class C share (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
- one (1.-) class D share (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
- one (1.-) class E share (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
- one (1.-) class F share (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
- one (1.-) class G share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
- one (1.-) class H share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
- one (1.-) class I share (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),

in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 7 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the board of managers.

7.2. The repurchase of any class of shares in accordance with article 7.1 of the Articles is permitted provided that: (i) the repurchase is performed in reverse alphabetical order, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) a class of shares is always repurchased in full; (iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (iv) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and (v) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of the Articles.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may appoint class A managers and class B managers.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least eight (8) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of a majority of class A managers present or represented and a majority of class B managers present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)**Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company,

and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

14.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

V. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are circulated by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures shall be in handwritten form. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Barra Holdings LP, represented as stated above, subscribes to nineteen thousand nine hundred and ninety one (19,991.-) Class of Ordinary Shares, one (1.-) Class A Share, one (1.-) Class B Share, one (1.-) Class C Share, one (1.-)

Class D Share, one (1.-) Class E Share, one (1.-) Class F Share, one (1.-) Class G Share, one (1.-) Class H Share and one (1.-) Class I Share, in registered form, having a par value of one United States dollar each (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount twenty thousand United States dollar (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States dollar (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Joel Lambert, Associate General Counsel, born on December 15, 1968, in Illinois, United States of America, with professional address at 600 Travis, Suite 6000, Houston, Texas, 77002 United States of America; and
- Anastasia Deulina, Director, born on 22 June 1973, in Moscow, Russia, with professional address at 25 Victoria Street, London, SW1H 0EX, United Kingdom.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Johan Dejans, Company Manager, born on November 17, 1966, in Aarschot, Belgium, with professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Paul Lamberts, Commercial Director, born on September 18, 1965 in Tilburg, The Netherlands, having his professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

3. The registered office of the Company is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, un partenariat limité (limited partnership) constitué et régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social auprès de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, en cours d'immatriculation auprès du registre des partenariats limités des Iles Caymans,

Ici représentée par Jérôme Mullmaier, avocat, avec adresse professionnelle rue Edward Steichen, 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "FR Barra 8 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (19.991) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de la Classe Ordinaire et, au singulier, la Part Sociale de la Classe Ordinaire),
- une (1) part sociale de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, la Part Sociale de Classe A),
- une (1) part sociale de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, la Part Sociale de Classe B),
- une (1) part sociale de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, la Part Sociale de Classe C),
- une (1) part sociale de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, la Part Sociale de Classe D),
- une (1) part sociale de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, la Part Sociale de Classe E),
- une (1) part sociale de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, la Part Sociale de Classe F),
- une (1) part sociale de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, la Part Sociale de Classe G),
- une (1) part sociale de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, la Part Sociale de Classe H),
- une (1) part sociale de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, la Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En ajout du capital social, il peut être créé un compte de prime dans lequel toute prime payée pour toute action en supplément de leurs valeurs nominales sera transférée. Ce montant de prime d'émission peut être utilisé pour le rachat de toute classe d'action en application de l'article 7 des Statuts, afin de compenser toute perte réalisée, de faire des distributions aux actionnaires ou d'allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Rachat des parts sociales.

7.1. En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le conseil de gérance.

7.2. Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 7.1 des Statuts est autorisé sous réserve que: (i) le rachat est effectué par ordre alphabétique inversé, étant entendu que les Parts Sociales de la Classe Ordinaire sera la dernière de parts sociales à être rachetée; (ii) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement; (iii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; (iv) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit profité et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; et (v) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe

B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'une majorité de gérants de classe A présente ou représentée et une majorité de gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu

14.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont circulées par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures doivent être sous forme manuscrite. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Barra Holdings LP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-neuf mille neuf cent quatre vingt onze (19.991) Parts Sociales de Classe Ordinaire, une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain chacune (USD 1,-), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Joël Lambert, Conseiller Juridique, né le 15 décembre 1968 en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement 600 Travis, Suite 6000, Houston, Texas, 77002 Etats-Unis d'Amérique; et
- Anastasia Deulina, Administratrice, née le 22 juin 1973, à Moscou, Russie, résidant professionnellement 25 Victoria Street, Londres, SW1H 0EX, Royaume-Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Johan Dejans, Gérant de Société, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Paul Lamberts, Directeur Commercial, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. MULLMAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21310. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010077664/590.

(100070718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Dome 4 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.730.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Dome 4 0909 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010075701/14.

(100069101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Imbalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 51.031.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010075635/10.

(100068731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

CS Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 66.892.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010075634/10.

(100068733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Dome 3 0909 S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.704.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Dome 3 0909 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010075700/14.

(100069105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Réalisations immobilières Kalmus Serge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 112.648.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010075633/10.

(100068736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

La Brasserie de la Mer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 7, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 20.560.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832, L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010075632/13.

(100068742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Interinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 29.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075631/10.

(100068748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Ribeumont Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 84.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010075630/13.

(100068752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.
